

Zoom

LES DOSSIERS THÉMATIQUES DE L'ACADÉMIE DE RENNES

La réussite de tous

Conçu pour la période 2000-2003, notre projet d'académie affiche quatre grandes ambitions autour desquelles se structurent nos actions. Qualité, Avenir, Ouverture, Modernisation sont autant de thèmes nous permettant de réfléchir et d'agir pour confirmer, conforter et approfondir la réussite de l'académie.

Validé par le contrat d'académie signé avec le ministère qui accompagne plusieurs de nos orientations, il fait l'objet depuis l'an passé d'une déclinaison annuelle que nous reprenons avec la présentation du nouveau programme d'actions académiques (P3A 2002-2003). Cette année, nous avons retenu sept séries d'actions en affichant pour chacune un objectif principal, soulignant ainsi les priorités. Deux d'entre elles reprennent expressément celles qui ont été annoncées par les ministres au niveau national. Il est en effet indispensable de tout mettre en œuvre pour prévenir l'illettrisme et pour limiter les sorties sans qualification en articulant mieux enseignement général et enseignement professionnel et en valorisant celui-ci.

D'autres actions, dans la continuité de notre action, répondent à des questions clés pour notre académie, soulignant tant la nécessité de poursuivre la baisse des redoublements que l'individualisation pédagogique ou dans un autre domaine, d'améliorer le remplacement.

Les priorités ainsi affichées doivent permettre de mobiliser les services académiques comme les établissements et les écoles. C'est dans le cadre ainsi dessiné que les travaux des bassins d'animation de la politique éducative pourront être menés à bien.

Les uns et les autres, nous aurons tous le même souci, celui de la qualité de l'enseignement, condition indispensable pour nous permettre d'assurer la réussite de tous les élèves, leur accès aux savoirs, comme leur future insertion professionnelle et civique.

Marc Debène

recteur de l'académie de Rennes
chancelier des universités de Bretagne

Le Programme annuel d'actions académiques



Au titre de l'ambition **QUALITE**, notre académie se situe dans le prolongement du questionnement contenu dans le rapport des Inspections Générales, posant la problématique de la réussite de chaque élève, ciblant par là même l'évolution des pratiques pédagogiques à l'école, au collège ou au lycée. Les entrées sont diverses (prévention des ruptures, évaluations, liaisons intercycles, remédiation, traitement de l'hétérogénéité, innovation pour la réussite scolaire...). Le sens général est celui d'une meilleure connaissance des stratégies d'apprentissage des élèves, d'une recherche de différenciation pédagogique, d'une individualisation du traitement pédagogique des élèves. Les démarches doivent prendre appui sur une approche transversale et en équipe au sein des écoles, des établissements, des circonscriptions et des bassins.

Dans le cadre de l'ambition **AUENIR** nous devons permettre à nos élèves de construire leur devenir professionnel et citoyen. Cela commence à l'école où il faut apprendre à "vivre ensemble". Tout doit être fait pour développer l'autonomie et l'apprentissage de la responsabilité. Nous devons les aider à se construire une vie libre de comportements addictifs, les rendre capables de choisir leur orientation en prenant en compte toutes les voies possibles dans une offre de formation cohérente et adaptée aux évaluations économiques et sociales. C'est la question centrale de l'élève-acteur qui est posée. Il est nécessaire de mettre en place des situa-

tions permettant aux élèves d'exercer des responsabilités. Elle impose que les professeurs accordent une importance aussi grande à la transmission des savoirs et à leur mission éducative. Des partenariats sont à construire et les liens avec les familles à développer.

L'ambition **OUVERTURE** souligne la nécessité de donner à tous les élèves une ouverture internationale, de concevoir et établir une politique des langues étrangères favorisant la mobilité et l'insertion, de promouvoir et valoriser le patrimoine régional et de développer les pratiques artistiques et culturelles. Après avoir posé les fondements d'une carte des langues, mis en œuvre une charte des langues insistant sur la nécessité d'un enseignement plurilingue et d'un enseignement en langue étrangère ou régionale, la question est désormais de concevoir, au sein de chaque bassin d'animation, un parcours artistique, culturel et linguistique qui, tout au long de la scolarité pourra favoriser la réussite et l'insertion professionnelle des élèves.

Elèves et personnels doivent aussi être capables d'anticiper et de s'adapter aux évolutions de la société et des techniques, afin de les maîtriser et d'en faire des atouts pour la réussite de tous. Tel est le sens de l'ambition **MODERNISATION** qui doit amener notre académie à optimiser les ressources humaines et les techniques dans le cadre d'un management participatif (pilotage partagé) pour anticiper et s'adapter.

Extrait de la journée bilan du 22 avril 2002

► L'académie retient un nombre d'actions limitées et hiérarchisées. Elles sont présentées en fiches-actions

comprenant notamment

en ligne : intra.ac-rennes.fr
> pilotage académique

les calendriers et les indicateurs

qui permettront

de vérifier que

les objectifs ont été atteints

dans les temps.

La thématique générale est celle de la réussite de tous les élèves.

Toutes les actions affichées traduisent cette volonté de nous mobiliser pour la réussite scolaire, pour l'accès aux savoirs. Chaque projet d'école et d'établissement fixe cette priorité comme fil directeur de l'action des équipes pédagogiques.

Au cours de l'année 2002/2003, ces indicateurs seront développés et affinés afin de constituer une base de données académiques.

1 Assurer la réussite de tous les élèves à l'école

Objectif principal : prévenir l'illettrisme

Il s'agit d'assurer à tous les élèves, la maîtrise de la langue (parler/lire/écrire). Cela passe par un accueil de qualité pour la petite enfance et impose d'organiser la détection précoce des

- 20 médecins et 35 infirmières formés au BSED 5-6 (bilan de santé de l'enfant pour le développement de la scolarité des 5, 6 ans)
- 54,4% des enfants de grande section de maternelle bénéficient du bilan

difficultés d'apprentissage et d'assurer leur prise en compte dans les pratiques pédagogiques (plan académique

langage PAL).

Les nouveaux programmes de l'école et les horaires prévus pour la lecture et l'écriture constituent l'outil principal. Une attention particulière sera apportée aux enfants du voyage, migrants et élèves non francophones. On s'attachera à mettre en œuvre les dispositifs adaptés pour accompagner les élèves en grande difficulté.

Un projet de réseau d'aides spécialisées (RASED) est élaboré dans chaque circonscription.

Contact : Bernard Collin, Inspecteur d'académie adjoint du Finistère.

2 Assurer la réussite de chacun au collège, au lycée et au lycée professionnel

Objectif principal : l'individualisation pédagogique

L'individualisation, la différenciation pédagogique comme la remédiation qui permettent de faire accéder chaque élève aux savoirs scolaires, imposent une démarche fondée sur une meilleure utilisation des évaluations diagnostiques. La construction de parcours personnalisés pourra s'appuyer sur les ressources du "centre pour la pédagogie différenciée".

Les démarches pédagogiques transversales doivent dans cette optique être mises au service de la réussite de chaque élève. Les TPE, les PPCP

comme l'ECJS ou les classes à PAC devront être approfondis et articulés avec la mise en place des itinéraires de découverte. On mobilisera les TIC et les CDI (politique documentaire).

De manière générale, on organisera le repérage des réussites et leur diffusion, notamment en facilitant les transferts d'innovation entre formation continue et formation initiale.

Contact : Joël Lesueur, IA-IPR.

- 7092 élèves de terminale générale ont présenté un TPE, soit 48 % des élèves
- 132 PPCP recensés sur 22 établissements

3 Optimiser et valoriser le parcours de chaque élève

Objectif principal : poursuivre la baisse des redoublements

Il convient d'abord de s'interroger sur l'utilité pédagogique des redoublements. Les objectifs fixés par le contrat d'académie et la circulaire d'orientation devront être pris en considération. On veillera en outre à adapter la pédagogie du redoublement.

Cette action doit s'inscrire dans une politique visant à assurer la fluidité et la continuité du parcours de l'élève. Les liaisons CM2/6^{ème} et 3^{ème}/seconde doivent être enrichies et renouvelées.

Des initiatives fortes seront prises pour valoriser l'enseignement professionnel et le parcours scientifique et technique.

L'augmentation du nombre des bacheliers S et STI comme la rénovation de la série L ont été affichées par la circulaire d'orientation.

L'augmentation de l'accès aux études supérieures notamment scientifiques et technologiques industrielles est prévue par le schéma prévisionnel des formations post-baccalauréat. Elle impose une meilleure organisation de la transition lycée/enseignement supérieur.

Contact : Patrick Garotin, Chef du service d'information et d'orientation (SAIO).

- 12600 redoublements au collège, soit 8,5% (-1,4 pt depuis 1995)
- 8800 au lycée soit 11,8% (-2,2 pts depuis 1995)

- Depuis 1995
- part des bacheliers S : - 2 pts
- part des bacheliers STI : + 0,6 pt
- part des bacheliers L : - 4 pts

4 Permettre à chaque élève de réussir son insertion professionnelle durable

Objectif principal : se mobiliser contre les sorties sans qualification

La lutte contre les décrochages scolaires et les sorties en cours de formation est prioritaire tant au collège qu'au lycée et au lycée professionnel. Elle impose que l'on puisse assurer le suivi des élèves quittant l'établissement.

La valorisation de l'enseignement professionnel passe par la relance de l'information sur les métiers. Pour les collégiens, l'implantation des 3^{ème} TOP doit permettre une orientation positive vers le lycée professionnel. Au collège, d'autres formules peuvent être mises en place, notamment en expérimentant des dispositifs souples fondés sur l'alternance (avec les lycées professionnels et les entreprises).

L'attractivité de l'enseignement professionnel impose une meilleure lisibilité de l'offre (travail des bassins, document prospectif éclairé par la démarche régionale ARIANE II), des formations de qualité et une plus grande souplesse des parcours rendue possible par l'optimisation de la liaison formation initiale/formation continue et la complémentarité entre la formation sous statut scolaire et l'apprentissage (cf. démarche "lycée des métiers" qui passe par le renforcement des liens avec les entreprises).

Contact : Jean-Pierre Orhan, Délégué académique aux enseignements techniques.

6 Assurer la réussite de l'apprentissage des langues étrangères et régionales

Objectif principal : la qualité de l'enseignement

La qualité doit être recherchée, tant pour l'enseignement des langues à l'école que pour leur enseignement au collège, au lycée, au lycée professionnel ou à l'université.

S'agissant des sections européennes, l'académie mettra au point une procédure visant à leur accorder un label qualité (le contenu doit correspondre à l'annonce) et permettre d'assurer le même service dans la continuité.

L'académie (DARIC) fera mieux connaître les programmes européens aux établissements et les aidera à développer des stratégies d'ouverture internationale. Cette dimension sera prise en considération dans l'élaboration partagée et négociée de la carte académique de la culture, des langues et de l'ouverture internationale.

Contacts : Brigitte Kieffer, inspectrice premier degré - Côtes d'Armor. James Brassard, Délégué académique aux relations internationales et à la coopération.

259 sections européennes
 • anglais : 142
 • allemand : 64
 • espagnol : 50
 • italien : 3
 (rentrée 2002)

5 Donner à l'élève les clefs pour réussir sa vie personnelle et sociale

Objectif principal : rendre l'élève responsable

Développer la responsabilité de l'élève, c'est lui offrir des occasions d'exercer sa responsabilité dans la vie quotidienne, le rendre d'avantage acteur, lui permettre de s'engager (cf "Livret de l'engagement").

Dans l'établissement, cette démarche passe par un travail sur les règlements intérieurs et par le développement des dispositifs d'éducation à la santé et à la citoyenneté. Une attention prioritaire doit être portée aux conduites à risque, notamment aux comportements suicidaires.

Les parents d'élèves doivent impérativement être associés à ces actions éducatives, ce qui impose de développer des actions d'aide à la parentalité, à l'école et au collège.

Contact : Josiane Ballouard, IA-IPR Vie scolaire.

290 CESC (+40 en 2001-02)

53 élèves en 2001-02

7 Garantir aux élèves la continuité et la qualité des enseignements

Objectif principal : améliorer le remplacement dans le premier comme dans le second degré

La qualité de l'enseignement tient à la formation des maîtres, initiale et continue (cf. "plan académique de formation", formation de proximité). Entre la formation initiale et continue, il est nécessaire de réussir l'accompagnement des nouveaux enseignants.

Mais la qualité est indissociable de la continuité qui impose une amélioration forte du remplacement (audit interne des processus de gestion).

Contact : Bernard Pouliquen, secrétaire général de l'académie de Rennes.

• efficacité* : 87,5%
 • rendement* : 49,1%

*efficacité : pourcentage de demandes de suppléance assurées - rendement : pourcentage de jours de suppléance effectués.

Réduire la fracture scolaire

• **Conférence de presse** de Luc Ferry, ministre de la jeunesse, de l'Éducation nationale et de la recherche, de Xavier Darcos, ministre délégué à l'enseignement scolaire et de François Loos, ministre délégué à l'enseignement supérieur et à la recherche, 23 mai 2002 <http://www.education.gouv.fr/discours/2002/ferry.htm>

• **Lettre flash** du 24 mai 2002 <ftp://trf.education.gouv.fr/pub/edutel/flash/052fracture.pdf>

Adaptation et intégration scolaires

• **Accueil des élèves handicapés à la rentrée 2002** (circulaire n° 2002-112 du 30/4/2002. BO n° 19 du 9/5/2002)

• **Des ressources au service d'une scolarité réussie pour tous les élèves** (circulaire n° 2002-111 du 30/4/2002. BO n° 19 du 9/5/2002)

• **Les dispositifs dans le premier degré** (circulaire n° 2002-113 du 30/4/2002. BO n° 19 du 9/5/2002)

• **Scolarisation des nouveaux arrivants et des enfants du voyage** (BO spécial n° 10 du 25/4/2002)

Enseignement primaire

• **Horaires et programmes d'enseignement** - Arrêté fixant les horaires des écoles maternelles et élémentaires (arrêté du 25/1/2002. JO du 10/2/2002)

- Arrêté fixant les programmes d'enseignement de l'école primaire (arrêté du 25/1/2002. JO du 10/2/2002)

- Annexes : BO HS n° 1 du 14 janvier 2002

• **Préparation de la rentrée 2002** (circulaire n° 2002-075 du 10/4/2002. BO n° 16 du 18/4/2002, encart p. 1 à LIX)

• **Plan d'action du ministre de la jeunesse, de l'Éducation nationale et de la recherche pour lutter contre l'illettrisme** <http://www.education.gouv.fr/presse/2002/illettrismecp.htm>

Collège

• **Préparation de la rentrée 2002** et itinéraires de découverte (circulaire n° 2002-074 du 10/4/2002. BO n° 16 du 18/4/2002, encart p. 1 à LIX)

Enseignement professionnel

• **Lycée des métiers** (circulaire n° 2001-261 du 17/12/2001. BO n° 47 du 20/12/2001)

• **CAP** (décret n° 2002-463 du 4/4/2002 et circulaire 2002-108 du 30/4/2002. BO n° 19 du 9/5/2002)

• **Organisation et horaires d'enseignement** dispensés dans les formations sous statut scolaires préparant aux baccalauréats professionnels, aux BEP, aux CAP (arrêté du 24/4/2002. BO n° 21 du 3/5/2002)

• **Préparation de la rentrée 2002** (circulaire n° 2002-077 du 11/4/2002. BO n° 16 du 18/4/2002, encart p. 1 à LIX)

Lycées d'enseignement général et technologique

• **Préparation de la rentrée 2002** (circulaire n° 2002-076 du 11/4/2002. BO n° 16 du 18/4/2002, encart p. 1 à LIX)

Langues régionales

• **Arrêté du 25/2/2002** modifiant l'arrêté du 31/7/2001 relatif à la mise en place d'un enseignement bilingue en langues régionales soit dans les écoles, collèges et lycées "langues régionales", soit dans les sections "langues régionales" dans les écoles, collèges et lycées. JO du 6/3/2002

• **Enseignement bilingue par immersion** en langues régionales dans les écoles, collèges et lycées "langues régionales" (arrêté du 19/4/2002. JO du 27/4/2002)

• Académies dans lesquelles est créé un conseil académique des langues régionales (arrêté du 19/4/2002. JO du 27/4/2002)

• **Enseignement bilingue par immersion** en langues régionales dans les écoles, collèges et lycées "langues régionales" (circulaire n°2002-103 du 30/4/2002)

Références nationales (suite)

• **Recrutement et formation des personnels** des écoles, collèges et lycées "langues régionales" (circulaire n° 2002-104 du 30/4/2002. BO n° 19 du 9/5/2002)

Santé des élèves

• **Politique de santé** en faveur des élèves (circulaire n° 2002-098 du 25/4/2002. BO n° 18 du 2/5/2002)

Internat

• **Un internat pour la réussite de l'élève** (circulaire n° 2002-097 du 24/4/2002. BO n° 18 du 2/5/2002)

Enseignement artistique

• **Plan pour l'éducation artistique et l'action culturelle à l'école**

- Chartes pour une éducation au patrimoine "Adopter son patrimoine" (circulaire n° 2002-086 du 22/4/2002. BO n° 18 du 2/5/2002)

- chartes départementales de développement de la pratique vocale et chorale (circulaire n° 2002-139 du 14/6/2002. BO n° 26 du 27/6/2002)

• **Pôles nationaux de ressources artistiques et culturelles dans les régions** (circulaire n° 2002-087 du 22/4/2002. BO n° 18 du 2/5/2002)

Ouverture internationale

• **Création de l'attestation EUROPRO** (arrêté du 16/4/2002. JO du 30/4/2002. BO n° 22 du 30/5/2002)

Sport scolaire

• **Le sport scolaire à l'école, au collège et au lycée** (circulaire n° 2002-130 du 25-4-2002. BO n° 25 du 20/6/2002)

• **Charte des sections sportives scolaires** (charte du 13/6/2002. BO n° 25 du 20/6/2002)

Evaluation

• **Les outils nationaux** - année 2002-2003 (NS n° 2002-105 du 30/4/2002. BO n° 19 du 9/5/2002)

Risques majeurs

• **Protection du milieu scolaire**. Amélioration de la sécurité des établissements scolaires (Protocole du 23/4/2002. BO n° 18 du 2/5/2002)

• **Plan particulier de mise en sûreté face aux risques majeurs** (circulaire relative à l'élaboration d'un plan particulier de mise en sûreté face aux risques majeurs n° 2002-119 du 29/5/2002. BO HS n° 3 du 30/5/2002)

Références académiques

en ligne sur intra.ac-rennes.fr

Orientation

• Orientation et affectation des élèves (11 février 2002)

Personnel enseignant

• Remplacement (11 juillet 2002)
• Temps partiel (reentrée 2002)

Contractualisation

• Projet d'établissement, accompagnement annuel et contractualisation (15 janvier 2002)
• Lettre commune du président du conseil régional et du recteur (CRDL/CAPL) (8 février 2002)

Élection des délégués (reentrée 2002)

Préparation de rentrée 2003

• Plan d'évolution des formations (reentrée 2002)

Mission générale d'insertion (reentrée 2002)

International

• Appel à projets européens et internationaux

• Bourses de BTS • Bourses de mobilité des élèves

Synthèse de la journée bilan du 22 avril 2002

Charte des langues

en ligne sur www.ac-rennes.fr > pédagogie et vie scolaire > langues vivantes > charte

Bloc Notes n°41 rentrée 2002

en ligne sur www.ac-rennes.fr > publications

Pour un pilotage partagé

Les 7 actions prioritaires retenues pour l'année 2002-2003 doivent être mises en œuvre par l'ensemble des acteurs de l'académie, avec la volonté d'instaurer un pilotage partagé, pour passer d'une logique de moyens à une logique de résultat, dans le respect du principe de subsidiarité.

Les écoles et les établissements (EPL)

Pour améliorer le fonctionnement de l'école en zone rurale, on insistera sur la nécessité de mettre en place et de faire vivre les réseaux (regroupement pédagogique intercommunal - RPI ; travail en réseau pour les collègues, ou collègues multi-site, notamment pour mettre en place les itinéraires de découverte.)

La démarche de projet tant pour les écoles que pour les collèges, lycées et lycées professionnels doit être confortée. La base doit en être une réflexion globale à ne pas confondre avec une simple énumération d'actions. L'effort doit être porté sur les questions prioritaires pour la réussite scolaire de tous les élèves. La même démarche doit être retenue pour les CIO. Chaque projet doit avoir pour priorité la réussite de tous les élèves.

Le projet doit reposer sur une analyse globale. L'effort doit être porté sur l'évaluation des besoins des élèves et recentré sur les questions prioritaires. La démarche d'audit sera favorisée en mettant en place un travail fait en commun par les établissements, les inspections et les services académiques. L'objectif principal est l'optimisation des moyens pour une amélioration qualitative des enseignements. L'autonomie de l'établissement doit être confortée. L'approche contractuelle développée pour les lycées et les lycées professionnels doit, sous des formes à préciser, être rapidement étendue aux collèges.

Les bassins

L'académie est désormais divisée en 12 Bassins d'Animation de la Politique Educative dont les limites correspondent à celles des pays (bassin des pays de...). La souplesse étant ici la règle, rien ne s'oppose à ce que l'on associe aux travaux d'un bassin les établissements voisins relevant d'un autre bassin.

Le bassin, dont le responsable est un IA-DSDEN, est un espace qui permet un travail coopératif d'analyse et d'animation. Les membres du bassin peuvent fixer entre eux les règles du jeu ou se donner des objectifs en adoptant une "charte du bassin". Chaque bassin est animé par un comité de pilotage dont la composition est validée par l'IA responsable.

Il fait appel à des personnes ressources dont les inspecteurs référents. Il conviendra de mieux associer les acteurs de la formation continue. L'année 2002-2003 devant nous permettre de préparer un nouveau projet d'académie, je souhaite que les BAPE puissent s'inscrire pleinement dans cette perspective (contribution au diagnostic à partir de la situation du bassin, réflexions sur des thématiques à préciser...).

Le bassin est le lieu le plus adapté pour analyser les difficultés, pour repérer les réussites, diffuser les formules nouvelles. Le bassin a la possibilité d'évaluer les besoins de formation et d'organiser des stages de proximité. Il est important que puissent être montées des formations communes du 1^{er} et du 2nd degré. Le bassin est un lieu stratégique pour passer d'une formation catalogue

(logique de l'offre) à une formation reposant sur une évaluation des besoins institutionnels et personnels (pilotage par la demande). En fonction de la situation locale que chaque BAPE analyse (au regard notamment des indicateurs), le comité de pilotage précise en début d'année les points du P3A sur lesquels le bassin travaille en priorité. Il transmet son programme de travail à l'IA responsable qui le valide. L'offre de formation (carte des formations professionnelles et technologiques, carte des langues) devra faire l'objet d'un réexamen annuel. Le bassin recourt aux travaux faits sur la relation emploi/formation dans le cadre des pays et de la démarche ARIANE II.

Les services académiques

La responsabilité de l'élaboration du projet académique et sa mise en œuvre relèvent du recteur. Mais le projet ne peut résulter que d'une analyse partagée. L'année 2002-2003 sera consacrée à la préparation d'un nouveau projet dans le cadre d'un dialogue ouvert aux acteurs et partenaires de l'éducation nationale. Les services académiques doivent construire et diffuser les outils de pilotage (indicateurs, tableaux de bord), apporter conseil et expertise. La démarche contractuelle doit permettre à l'autorité académique (recteur, IA-DSDEN) de mener le dialogue tant avec le ministère (contrat d'académie) qu'avec les établissements.

Le recteur,
Marc DEBÈNE

dates 2002-2003

- Réunion des personnels d'encadrement de l'académie (IA-DSDEN, conseillers, chefs de division et de bureau, IA-IPR, IEN-ET) : le 28 août 2002, au rectorat.
- Réunion des personnels de direction : le 28 août 2002, au rectorat.

- Rencontre avec les élus du Morbihan et du Finistère : le 29 août 2002
- Rencontre avec les élus des Côtes d'Armor et d'Ille-et-Vilaine : le 30 août 2002
- Séminaire de l'encadrement : les 23 et 24 septembre 2002

Zoom
un service technique de l'académie de rennes

Directeur de la publication

le recteur, Marc Debène

Rédactrice en chef

Nathalie Le Garjean

Maquette, illustrations

rectorat communication

Impression UAR

ISSN 1259-1092